



FS ministérielle du 14 octobre 2026



Déclaration liminaire

Les personnels de la justice souffrent, mais c'est le travail qui est malade ! Les agent-es sont attaché-es au service public de la Justice mais sont empêché-es de bien faire leur travail.

Sous-effectifs, surcharge de travail, réorganisations, turnover, dégradation des collectifs, éloignement de la hiérarchie, manque de reconnaissance, injonctions contradictoires, logiciels obsolètes, mépris du gouvernement et du GDS, salaires en berne nuisent gravement aux agent-es et les services publics de la Justice ne tiennent debout que grâce à leur conscience professionnelle et leur attachement profond à leur mission !

Les agents de la justice, en centrale, dans les écoles et en services déconcentrés continuent de trouver du sens dans leurs missions et sont profondément attaché-es au service public de la justice. Or cet attachement des agent-es à leurs missions se heurte à des conditions d'exercice qui rendent trop souvent difficile un travail de qualité. Sacrifier la qualité de son travail, ce n'est pas simplement « faire moins bien » par manque de temps. C'est ne pas pouvoir accueillir comme il le faudrait, ne pas avoir le temps d'expliquer un droit, différer un contrôle, renoncer à certaines missions, traiter un dossier trop vite et potentiellement pas aussi bien qu'il le devrait... C'est aussi devoir privilégier des indicateurs, des procédures ou des tâches de « reporting » au détriment de ce qui fait réellement sens pour un travail bien fait et un service public de qualité.

La qualité empêchée est une des causes principales de la souffrance au travail : elle est une atteinte au sens du travail, à l'éthique professionnelle et, à terme, à la santé.

Quand les consignes dégradent le sens ou la qualité du travail, certain-es agent-es s'en écartent pour continuer à respecter leurs obligations professionnelles et les droits des usager-ères. Il ne s'agit pas d'indiscipline ou de méconnaissance des droits et devoirs des agent-es publics. C'est au contraire le symptôme d'organisations qui mettent les personnels dans un conflit impossible : obéir ou bien travailler, conflit qui a des conséquences sur leur santé.

Il est essentiel de redonner du pouvoir aux agent-es et à leurs représentant-es : rétablissement de CHSCT de plein exercice, droits d'enquête et d'expertise, droit d'alerte renforcé, études d'impact obligatoires avant toute réorganisation, accès aux informations utiles et possibilité de suspendre les projets qui mettent gravement en danger la santé ou la qualité du service public.

L'administration doit enfin offrir des effectifs et des budgets à la hauteur des missions, mettre fin aux suppressions de postes et aux restructurations permanentes, titulariser et stabiliser les équipes. Cela suppose également de sortir du management par les chiffres, du management autoritaire et infantilisant, de rétablir des espaces de discussion sur le travail réel, de garantir le droit à la déconnexion, de réduire l'intensité et le temps de travail, et d'encadrer strictement les transformations numériques et l'intelligence artificielle. La hiérarchie est de plus en plus éloignée du travail réel, prise elle-même dans une chaîne de prescriptions, de tableaux de bord et de priorités fluctuantes qui la dépasse et dont souvent elle ne maîtrise ni les effectifs, ni les budgets. Pour autant, les équipes ne doivent pas être traitées comme une ressource gratuite sur laquelle l'administration peut s'appuyer pour faire tenir les services malgré les suppressions de postes.

Chaque suppression de poste, chaque fermeture de site, chaque restructuration / réorganisation, chaque budget de fonctionnement amputé se traduit par une dégradation concrète des conditions de travail et donc du travail.

Il faut se réapproprier collectivement l'organisation du travail ! Les personnels de la Justice ne demandent pas de s'adapter à des services dégradés. Ils et elles demandent les moyens de faire correctement leur métier, de protéger leur santé et de servir réellement l'intérêt général. Ils et elles doivent pouvoir obtenir des droits d'intervention et de décision sur leur travail !

**Pour la CGT et le SM, défendre les salaires,
les emplois, les services publics de la Justice et les conditions de travail,
c'est mener un seul et même combat : celui du travail bien fait, de la dignité au travail
et de l'égalité d'accès aux droits.**

**Toutes et tous en manifestation ce samedi 17 octobre et en grève
le 5 novembre prochain pour nos salaires, les moyens pour les services publics et pour
nos conditions de travail !!**

Les élu.e.s CGT et SM au CSAM du ministère de la Justice